

Synthèse de l'appel à candidatures LEADER 2023-2027



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Appel à candidatures - volet stratégique

- ▶ Articulation autour de **2 à 4 objectifs stratégiques** apportant des réponses à au moins une thématique parmi :
 - ▶ Les services de proximité
 - ▶ L'économie de proximité
 - ▶ L'attractivité du territoire
 - ▶ La transition écologique et énergétique
 - ▶ L'accès à l'emploi en milieu rural
- ▶ **4 fiches actions maximum** (+ fiche action coopération et animation)
- ▶ Comité de programmation (+50% de membres du privé)
- ▶ Animation et gestion du programme : minimum :1,5 ETP

Appel à candidatures - volet financier

- ▶ Budget LEADER :
 - ▶ +73 M€ sur la période à l'échelle de l'Occitanie
 - ▶ **Estimation enveloppe totale GAL Coteaux-Nestes : ~ 1,5M€**
 - ▶ Répartition en fonction de la qualité de la candidature + critères démographique, économique et territoriaux
 - ▶ Le FEADER intervient au maximum à 80% du montant d'aide publique. Taux maximal d'aides publiques : 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat
=> **64% max de LEADER sur coût total de projet**

- ▶ Montant minimal de LEADER
 - ▶ Public : 10 000€
 - ▶ Privé : 4 000€

- ▶ **Plafond d'intervention : le GAL devra le fixer**

Appel à candidatures - Articulation autres fonds européens

- ▶ Actions dont seul un financement LEADER est prévu pour la programmation FEADER 23-27 :
 - ▶ **Investissements pastoraux** (clôtures, débroussaillage, remise en valeur, points d'abreuvement, impluvium) portés par les ASA pastorales (= AFP)
 - ▶ **Espaces tests agricoles** (émergence et développement)
 - ▶ **Investissements matériels et immatériels portés par les collectivités** sur production primaire, transformation, conditionnement, stockage et commercialisation de produits agricoles/transformés - hors abattoirs
- ▶ Articulations restant à caler :
 - ▶ **Ingénierie PAT** et accompagnement de la transmission des exploitations agricoles (financé actuellement par le FEADER 16.7)
 - ▶ Formation des acteurs ruraux (financé actuellement par le FEADER 1.1)
 - ▶ Diffusion de l'information et le transfert des connaissances et des pratiques innovantes afin de permettre l'adaptation des exploitations et des entreprises au contexte économique, aux enjeux environnementaux et climatiques et de les rendre plus innovantes, performantes et durables (financé actuellement par le FEADER 1.2)

Appel à candidatures - lignes de partage LEADER / FEDER

- ▶ Lignes de partage par le seuil sur les actions potentiellement éligibles aux deux fonds :
 - ▶ Pour les projets concernant l'amélioration du cadre de vie / santé (services de proximité, équipements culturels, revitalisation commerciale, MSP, établissements médico-sociaux)
=> LEADER < 300 000€ < FEDER Axe 5
 - ▶ Pour les projets touristiques (sites patrimoniaux culturels et naturels, infrastructures structurantes, espaces d'accueil touristiques, hébergements ESS, aménagement d'infrastructures et de liaisons mobilité douce) => LEADER < 400 000€ < FEDER Axe 5
 - ▶ Pour les autres, sur la base des seuils FEDER (ex : mobilité douce / seuil assiette : 300 000€)